

COMMUNE DE PLOMBIERES-LES-BAINS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. [L] Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 12 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions auprès de nos partenaires institutionnels chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au

fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, ventes de bois, etc.) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 2 756 396,88 euros.

Recettes	
013 - Atténuation de charges	13 500.00 €
70 - Produit des services	136 600.00 €
73 – Impôts et taxes	1 404 600.00 €
74 – Dotations, Subventions, etc.	741 100.00 €
75 – Autres produits	209 150.00 €
77 – Produits exceptionnels	62 200.00 €
042 – Opération d'ordre	14 000.00 €
042 – 722 Régie	38 216.00 €
002 - Résultat	137 030.88 €
	2 756 396.88 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 2 756 396,88 euros

Dépenses	
011 – Charges générales	912 890.00 €
012 – Charges de personnel	1 165 000.00 €
014 - Atténuations de produits	20 000.00 €
65 - Autres charges de gestion	265 700.00 €
66 – Charges financières	92 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	24 000.00 €
042 – Opération d'ordre	273 000.00 €
023 – Virement	3 806.88 €
	2 756 396.88 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
Pour l'exercice 2021, le conseil municipal a pris la décision de maintenir les taux de l'année précédente.
- Les dotations versées par l'Etat
Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 647 500.00 € soit une baisse prévisionnelle de 1% par rapport à l'an passé.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public, à la réalisation de travaux importants dans les bâtiments municipaux...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	
13 – Subventions d'inv.	0.00 €
16 – Emprunts et dettes	299 000.00 €
20 – Immo incorporelles	34 113.43 €
204 – Subventions d'inv versées	0.00 €
21 – Immo corpo	253 461.50 €
21 – Immo corpo + régie 615221	38 216.00 €
23 – Immo en cours	351 672.84 €
Restes à réaliser 2020 (RAR)	400 057.65 €
040 – Opérations d'ordre	14 000.00 €
45411 – Pour le compte de tiers	78 000.00 €
	1 468 521.42 €

Recettes	
10 – Dotations – Fonds divers	17 000.00 €
10 - FCTVA	108 000.00 €
10 – Taxe d'aménagement	3 000.00 €
13 – Subventions d'inv.	304 166.00 €
Restes à réaliser 2020 (RAR)	521 200.83 €
16 – Emprunts – dettes assimilées	8 500.00 €
20 – Annul mandat régul tva	12 500.00 €
21 – Annul mandat régul tva	28 720.92 €
040 – Opérations d'ordre	273 000.00 €
001 - Solde	110 626.79 €
021 - Virement	3 806.88 €
45421 – Pour le compte de tiers	78 000.00 €
	1 468 521.42 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

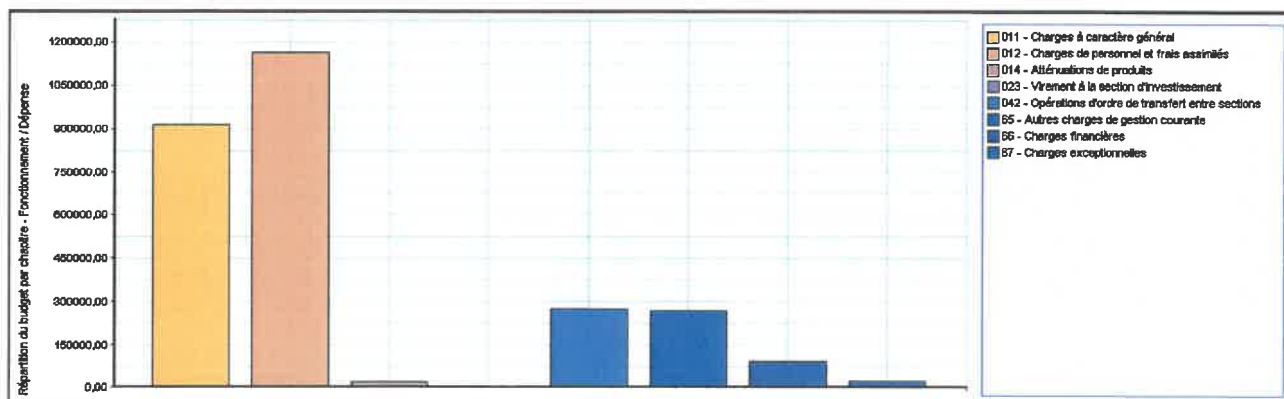
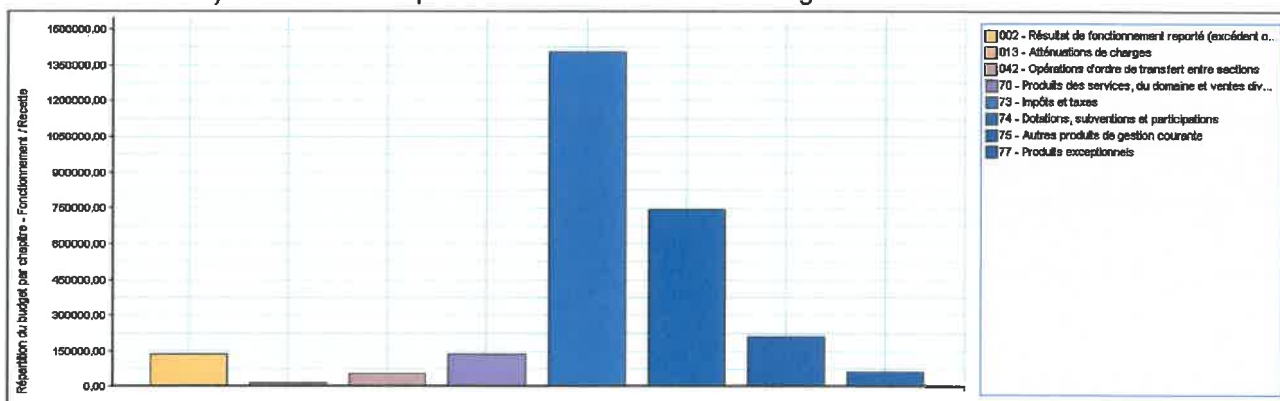
	Dépenses	Recettes
Saleuse	6 708,00 €	
Couvertines escalier sallegym	742,08 €	
Pc musee	2 400,00 €	
regul EN 21	34 465,10 €	28 720.92 €
REgul EN 20	15 000,00 €	12 500.00 €
musee programme et la désinsectisation	98 800,00 €	
musee - etude faisabilite	32 750,00 €	16 750.00 €
Plantation parc	15 000,00 €	
Extention réseaux élec (construction particuliers)	9 079,32 €	
rue fulton/ calvaire tranche 1	170 000,00 €	113 000.00 €
Pylone de ruaux payé en 2020 et subv en 2021		33 000.00 €
Ecoles numériques	14 000,00 €	7 000.00 €
AVENANT 1 MOE RUE SYBILLES P122	2 313,43 €	
Nature et tech houssot lot 2 avenant 2	11 211,84 €	
4 DEFIBRILATEURS	6 000,00 €	
ETUDE préparatoire HOTEL BAUMONT EPFL (subv de 5600 prévue)	16 800,00 €	5 600.00 €
jet gestion eaux de pluie	12 000,00 €	

Aire de jeux de Ruaux	72 000,00 €	31 380.00 €
Maison vion	98 461,00 €	57 436.00 €
Matériel animation	1 000,00 €	
Panneaux PM	1 000,00 €	
Matériel école	1 000,00 €	
Matériel services techniques	1 000,00 €	
Matériel informatique	1 000,00 €	
Subv événements climatiques		40 000.00 €
Travaux voirie rue hirondelle	15 000,00 €	
Mobilier ATSEM	1 216,00 €	

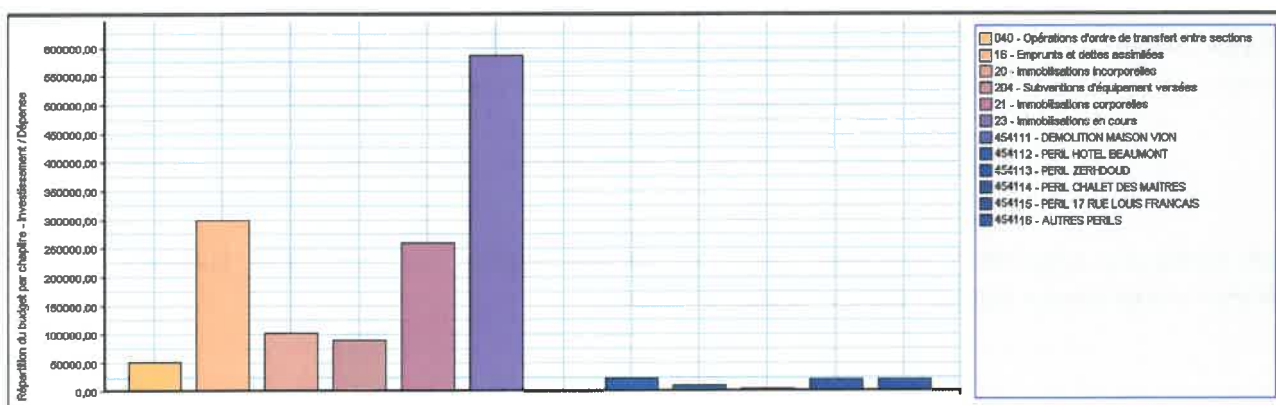
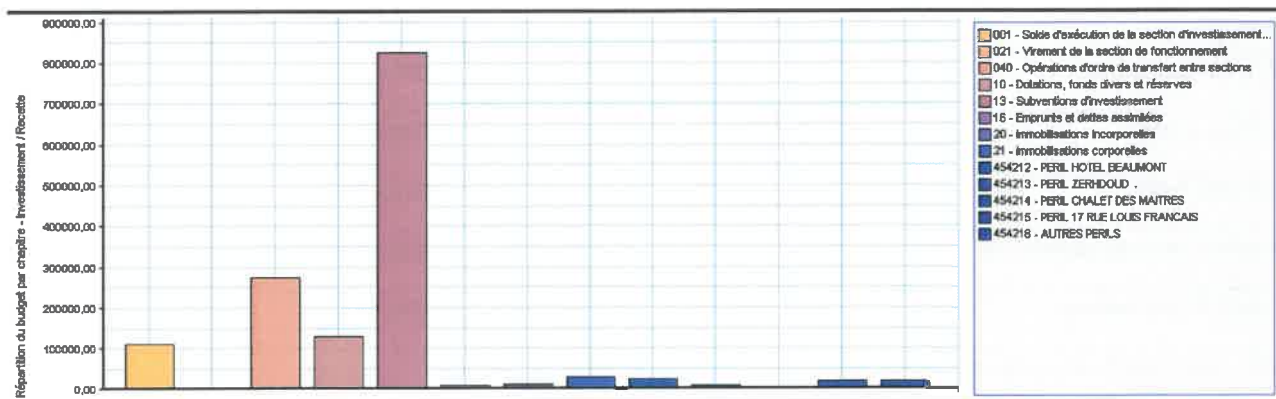
Les meilleures subventions possibles seront demandées auprès des partenaires financiers pour la réalisation des travaux indiqués dans le tableau ci-dessus.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

1) Recettes et dépenses de fonctionnement - budget 2021 :



2) Recettes et dépenses d'investissement - budget 2021 :



3) Etat consolidé de la dette – tous les budgets

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2021	578 484,85 €	167 672,51 €	410 812,14 €	0,00 €	0,00 €	5 709 199,21 €



Fait à Plombières les Bains, le 11 avril 2021

Le Maire,

Lydie BARBAUX